

FOLIE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LES PYRÉNÉES ORIENTALES !

L'ancien préfet avait publié en 14 février 2025 un arrêté recensant les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées dans les Pyrénées-Orientales. En clair : les secteurs où 95 communes du département se disent prêtes à favoriser de nouveaux projets dans ce domaine. Je fais l'impasse sur ce qu'a modifié le nouveau préfet faute d'avoir le temps de chercher.

Bien évidemment, ces 150 millions de m² de PV (soit 15.000 ha) seront pour l'essentiel sur des terrains jusque là agricoles... les toitures des habitations et les ombrières ne comptant que pour quelques centaines de milliers de m².

S'il s'agit de surface des terrains agricoles recevant les panneaux PV ça représente 15.000 ha.

S'il s'agit de surface des panneaux PV, avec les hypothèses : puissance 200 Wc/m² ça conduit à une puissance de 30.000 MWc. On sait que l'emprise au sol soit en moyenne de 1,5 ha par MWc ce qui amène à l'industrialisation photovoltaïque de 45.000 ha dans le département !

Tout ça pourquoi ? Parce que ceux qui nous gouvernent font appel à des experts qui sont tous noyautés par les décroissant antinucléaires et par les sociétés qui s'enrichissent dans les énergies renouvelables intermittentes que sont l'éolien et le photovoltaïque. Et comme la population rurale est aujourd'hui confrontée aux méfaits de l'éolien sur le cadre de vie et sur sa santé au voisinage des sites, elle y est tellement opposée que la nouvelle « pompe à fric » est désormais le PV.

Or, le PV n'a qu'un facteur de charge de 11,4 %. C'est comme si le PV ne produisait que 11,4% du temps soit même pas 1.000 heures par an ! En revanche, les sites PV sur terres agricoles sont enclos et définitivement inaccessibles aux promeneurs, 100 % du temps !

Et vus d'en haut, ces sites seront comme des miroirs ou des mirages (vision d'eau dans le désert !)

Alors je me suis demandé ce que ça représentait comparé à nos lacs naturels des PO !

J'ai trouvé sur Internet le nombre de nos lacs : soit approximativement 100 lacs (Carlit : 27 lacs, Cerdagne : 32 lacs, Haute vallée de l'Aude : 24 lacs et Haut Conflent 17 lacs)

La surface moyenne des lacs des Pyrénées serait de 16 ha, soit dans les PO, 100 fois 16ha au total 1.600 ha environ.

Et bien nos 15.000 ha de PV, si c'est de la surface du terrain qu'il s'agit seront équivalents à 10 fois la surface de la totalité de nos magnifiques lacs pyrénéens ! Bien pire si c'est de la surface des panneaux PV qu'il s'agit, la surface préemptée pour les installer sera 30 fois celle des lacs !

Conclusion : avec la PPE3 de Panier Runacher on risque de voir s'installer une quantité colossale de PV qui détruira la beauté de nos paysages, remplaçant la vue de la nature par l'illusion d'étendues d'eau ou de miroirs tournés vers le ciel !

On marche sur la tête !

Claude 05 05 2026